

Décision n° 2011/02- 04 relative à l'habilitation de l'Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP) à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Objet:

E : nouvelle voie d'accès à une formation habilitée

- Vu la demande présentée par l'Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique (esaip)
- Vu le rapport établi par Georges Beaume (rapporteur principal), Jacques Schwartzentruber (membre de la CTI), Louis Ros (expert), Shérazade Benzerga (expert élève ingénieur), et présenté lors de la séance plénière du 9 février 2011
- Le Directeur Jacques Lépicier entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP) est une école privée associée à l'université Catholique de l'Ouest. Elle est membre du groupe ESAIP, qui est composé d'une école d'ingénieurs, d'un institut supérieur et d'un centre de formation continue.

Habilitée pour la première fois par la CTI en 1997, l'ESAIP appuie son projet de formation sur un recrutement ouvert aux étudiants issus de BAC+2 (CPGE, DUT, Licence, BTS),

Lors de la dernière évaluation de la CTI, l'habilitation de l'ESAIP a été renouvelée pour une durée de six ans à compter de 2008 en formation initiale sous statut étudiant, pour les spécialités « informatique et réseaux » (flux de 40 diplômés sur le site d'Angers) et « sécurité et prévention des risques » (flux de 120 diplômés, répartis sur Angers et Grasse).

L'établissement a déposé un dossier en vue de l'extension à l'apprentissage, à la rentrée 2011, d'une spécialité « sécurité et prévention des risques » sous statut apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire. Ce dossier s'est avéré trop succinct et la CTI a souhaité organiser une visite sur site pour préciser un certain nombre de points (conventions, organisation de la pédagogie, périodes d'alternance, compétences visées).

L'objet de la demande de l'établissement est l'extension de la spécialité « sécurité et prévention des risques » à la voie de l'apprentissage, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, à compter de la rentrée 2011.

1/ Formation

L'objectif est de former des ingénieurs capables d'évaluer un risque industriel, gérer un système de management de la qualité, de l'environnement et de la sécurité.

L'ingénieur formé devra maîtriser la réglementation, réaliser des audits, gérer les améliorations des postes de travail ou des équipements industriels. Il sensibilisera le personnel, animera des formations et communiquera en interne et en externe, y compris en temps de crise. Il doit pouvoir mener une veille économique ou règlementaire et encadrer des projets de développement durable.

La formation par alternance est construite sur les mêmes compétences que la formation sous statut étudiant.

Plusieurs secteurs d'activés sont visés, avec leurs compétences propres :

- Qualité, hygiène, environnement ;
- Gestion des énergies et énergie renouvelable ;
- Prévention des risques industriels ;
- Eco-conception et développement durable ;
- Management environnemental, réglementation et certification.

La CTI note que la formation a une démarche un peu encyclopédique pour les matières de base, avec un risque de superficialité.

2/ Évolution de l'école

L'école a des difficultés pour atteindre ses objectifs de recrutement, mais développe des actions en direction des diplômes DUT et BTS (programme d'accueil dans la formation à destination des élèves issus de DUT ou BTS, partenariat avec les lycées de la région dotés de BTS). Elle développe par ailleurs un effort conséquent pour s'inscrire dans une démarche compétences.

3/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les **points forts** de la formation :

- les relations avec les entreprises et donc une formation correspondant à une demande du milieu économique,
- une véritable expertise pédagogique vis-à-vis des publics visés par cette formation, et tout particulièrement les BTS/DUT,
- un stage à l'international prévu et faisant partie de la convention d'apprentissage,
- le soutien du CA de l'école pour la création des postes nécessaires (un enseignantchercheur supplémentaire, des directeurs adjoints),
- l'implication de l'ITII Pays de la Loire qui apporte un savoir faire en formation d'ingénieurs par l'apprentissage,
- l'insertion dans une politique régionale de développement de l'apprentissage.

Et des points de vigilance :

- la capacité de l'établissement à assurer une formation supplémentaire avec des moyens et un taux d'encadrement qui restent limités,
- la formation en sciences de base, qui doit être plus structurée,
- la permanence des besoins industriels (après une phase de forte croissance) en sécurité et gestion des risques,
- la définition des rôles respectifs entre l'école et le partenaire ITII.

En conséquence, la CTI décide **l'habilitation** de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique, **pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

 Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure Angevine d'Informatique et de Productique, spécialité Sécurité et prévention des risques, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

La formation aura lieu sur le site d'Angers-Saint Barthélémy d'Anjou.

Pour la formation, la CTI recommande à l'école de :

- assurer le rôle prépondérant de l'école dans le recrutement, l'élaboration des programmes et toutes les décisions touchant à la sanction des études et à la délivrance du diplôme d'ingénieur,
- mettre en place un tuteur pédagogique ESAIP dès la première année,
- s'assurer que les moyens nécessaires sont mis en place afin que le taux d'encadrement reste raisonnable, et ne pas dépasser la vingtaine d'apprentis,
- poursuivre la mise en place de l'observatoire des emplois,
- conforter l'enseignement des fondamentaux en sciences de l'ingénieur.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 février 2011 Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2011

Le président

Bernard REMAUD